

Abonnez-vous
gratuitement
aux BSV
de la région
Occitanie



A retenir

COLZA

Méligèthe : Risque faible sur colzas sains au stade D1, moyen à fort sur colzas sains au stade E ou stressés ou peu vigoureux. Risque nul pour les parcelles à F1.

Charançon de la tige du colza : Risque faible sur les parcelles protégées. Risque moyen sur les parcelles non protégées qui viennent d'atteindre le stade D1.

CÉRÉALES A PAILLE

Piétin verse : risque moyen à faible selon les situations

Oïdium : risque faible

Septoriose, Rouille brune : période de risque non atteinte

Rouille naine, Rhynchosporiose : période de risque non atteinte

ANNEXE : Grille de risque agronomique piétin verse

ANNEXES :

Identification des stades du colza

Note d'information sur l'arrêté du 20 novembre 2021 relatif à la protection des abeilles et des autres insectes pollinisateurs

Grille de risque agronomique Piétin Verse sur Céréales à Paille



Directeur de publication :

Denis CARRETIER
Président de la Chambre
Régionale d'Agriculture
d'Occitanie
BP 22107
31321 CASTANET
TOLOSAN Cx
Tel 05.61.75.26.00

Dépôt légal : à parution

Comité de validation :
Arterris, Arvalis Institut du
Végétal, Chambres
d'Agriculture de Hte-
Garonne et du Tarn,
Chambre régionale
d'Agriculture d'Occitanie,
DRAAF Occitanie, Qualisol,
RAGT, Terres Inovia, Val
de Gascogne, Vivadour,



ÉCOPHYTO
RÉDUIRE ET AMÉLIORER
L'UTILISATION DES PHYTOS

Action du plan Ecophyto piloté
par les ministères en charge de
l'agriculture, de l'écologie, de la
santé et de la recherche, avec
l'appui technique et financier de
l'Office français de la
Biodiversité

COLZA



Note d'information sur l'arrêté du 20 novembre 2021 relatif à la protection des abeilles et des autres insectes pollinisateurs et à la préservation des services de pollinisation lors de l'utilisation des produits phytopharmaceutiques

Depuis le 1^{er} janvier 2022, les conditions d'autorisation et d'utilisation des produits phytopharmaceutiques en période de floraison pour certaines cultures, ainsi que l'étiquetage de ces produits, sont encadrés par arrêté du 20 novembre 2021 relatif à la protection des abeilles et des autres insectes pollinisateurs, et à la préservation des services de pollinisation lors de l'utilisation des produits phytopharmaceutiques. Cet arrêté abroge les dispositions antérieurement applicables qui étaient fixées par arrêté du 28 novembre 2003. Ces conditions visent aussi bien désormais les insecticides et acaricides que les fongicides et herbicides.

Plus d'informations en annexe.

ANALYSE DE RISQUE ELABOREE A L'ECHELLE DES TERRITOIRES AQUITAINE ET OUEST OCCITANIE

Le réseau d'observation colza de la Surveillance Biologique du Territoire (SBT) est composé de 36 parcelles. L'élaboration de l'analyse de risque 2021-2022 est établie sur les territoires Aquitaine et Ouest-Occitanie à partir de parcelles fixes qui font l'objet d'observations hebdomadaires.

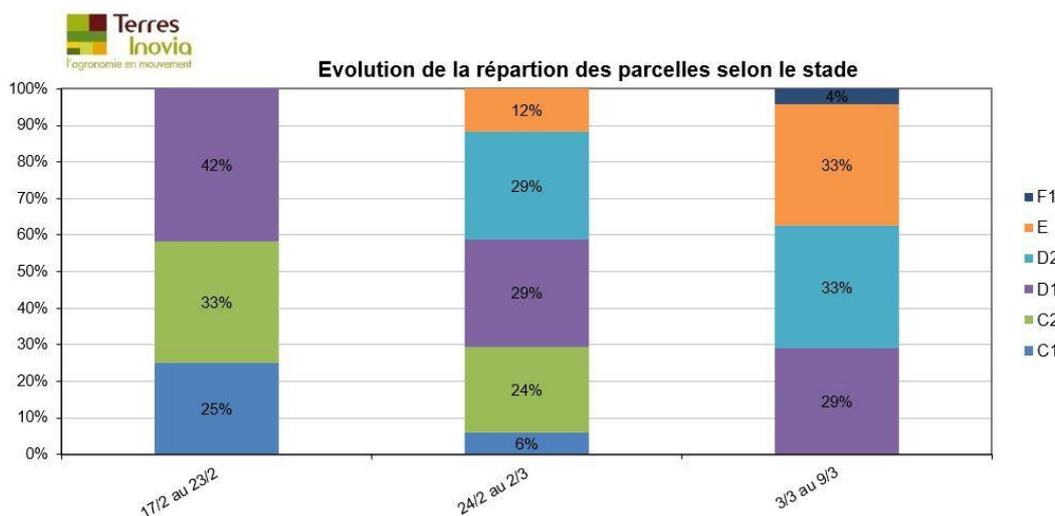
Cette semaine, l'analyse de risque est en partie issue de retours terrains, de tours de plaine et de **24 observations**.

• Stades phénologiques et état des cultures

Cette semaine encore, on note une évolution importante des stades. Globalement 33% des parcelles ont atteint le stade E (BBCH57 : séparation des boutons floraux). Une parcelle, précoce, située dans le 47, est même au stade F1 (BBCH60 : début floraison).

Un autre tiers des parcelles est au stade D2 (BBCH53 : inflorescence principale dégagée). Les parcelles les plus tardives sont au stade D1 (BBCH50 : Boutons accolés encore cachés par les feuilles terminales).

Globalement, malgré les gels matinaux, la douceur et l'humidité des sols n'est pas limitante à la croissance accrue des plantes. Toutefois, les besoins en eau du colza seront soutenus ces prochaines semaines et les cumuls de pluie devront être là pour couvrir les besoins des plantes. Voir la description des stades en annexe 1.



• Méligèthes (*Meligethes aeneus* F.)

Techniques alternatives : Mélange variétal et méligèthes

L'association d'une variété de colza haute et à floraison très précoce, en mélange à 5-10 % avec la variété d'intérêt, peut permettre de réduire le niveau d'infestation sur la variété d'intérêt.

Cette variété haute et très précoce sera plus attractive pour les méligèthes « protégeant » ainsi les plantes de la variété d'intérêt aux stades sensibles. Lorsque les infestations sont faibles, cela permet de maintenir les populations en-dessous des seuils indicatifs de risque, ou de retarder la date d'intervention si les attaques sont plus fortes.

En cas de forte pression, les plantes pièges ne seront pas suffisantes.

Une observation régulière à la parcelle est toujours nécessaire. Lorsque la culture est en pleine floraison, les méligèthes contribuent à la pollinisation des fleurs.

Une seule parcelle ne mentionne pas cette semaine la présence des méligèthes dans la cuvette jaune, signe de leur activité et de leur arrivée dans la parcelle. Depuis deux semaines maintenant, la pression méligèthe sur plantes augmente (voir graphique). On retrouve en moyenne 2,6 individus/plante contre 1,5 individus/plante la semaine dernière. Les pressions sont hétérogènes avec un nombre d'insectes par plante compris entre 1 et 8 en fonction des parcelles. C'est à partir de ce critère que l'on se situe sur le seuil indicatif de risque.

Le pourcentage de plante concerné par le méligèthe est de 40%, avec de très forte hétérogénéité là encore (0 à 100% des plantes concernées).

Le nombre d'insectes observés par plante doit être interprété selon le stade de développement du colza, et de sa vigueur. Un colza sain et vigoureux pourra supporter une pression méligèthe plus importante qu'un colza en difficulté en sortie hiver, dont les capacités de compensation sont affectées (dégâts de larve, mauvais enracinement, etc.).

Rappelons que les variétés hautes et très précoces peuvent participer à la gestion du ravageur, en tant que plantes pièges. Dans ces situations, l'observation à la parcelle reste toujours importante. Cette année le décalage de la variété haute et très précoce est au rendez-vous, et est bien visible vis-à-vis de la variété d'intérêt.

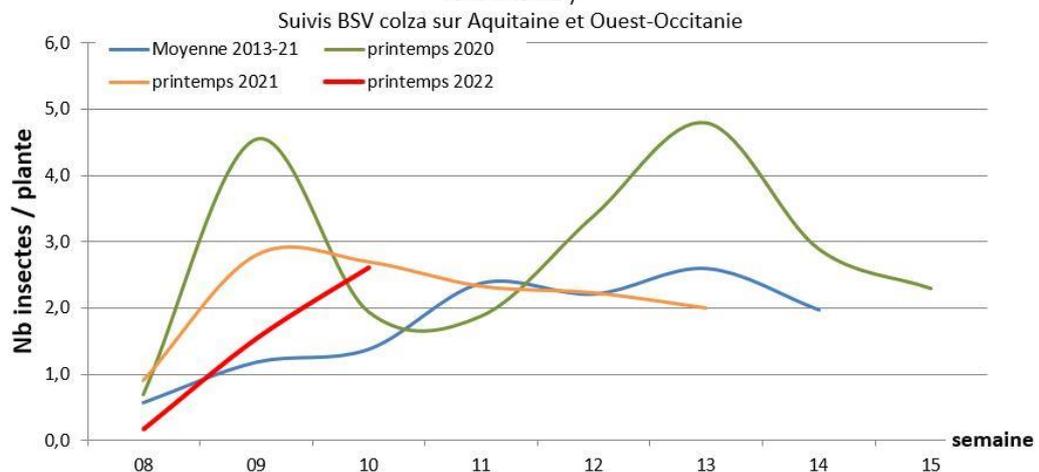
Voir l'[article Terres Inovia](#) sur le suivi des résistances en ravageurs d'automne et de printemps.



Méligèthe perforant un bouton floral pour s'alimenter - Photo Terres Inovia

Comparaison pluriannuelle de la dynamique d'observation sur plante du méligèthe (Mél)

Nb moyen de Mél/plante (avec valeurs nulles et moyenne intégrant les plantes avec et sans insectes)



Période de risque : du stade D1 (BBCH50 – boutons floraux accolés) au stade E (BBCH57 – boutons séparés).

Seuil indicatif de risque : Un seuil unique n'est pas suffisant pour cet insecte, il doit être modulé selon l'état sanitaire de la plante, le stade, le contexte pédo-climatique, le nombre de méligèthes par plante et les capacités de compensation de la culture. Compte tenu de tous ces éléments, on peut considérer que le seuil peut varier du simple au triple entre les situations qui présentent les plus grandes capacités de compensation et celles les plus à risque.

État du colza	Stade D1 – Boutons accolés	Stade E – Boutons séparés
Colza sain et vigoureux bien implanté, dans un sol profond et en l'absence de stress printanier significatif	Généralement pas d'intervention justifiée . Attendre le stade E pour évaluer le risque	4 à 6 méligèthes par plante
Colza stressé ou peu vigoureux, conditions environnementales peu favorables aux compensations (*)	1 méligèthe par plante	2 à 3 méligèthes par plante

(*) Températures faibles, stress hydrique à floraison, dégâts parasitaires antérieurs. Attention, le comptage correspond à la moyenne d'individus observés sur plantes consécutives, et le résultat doit intégrer les plantes sans méligèthe

Évaluation du risque : Risque faible sur colzas sains au stade D1, moyen à fort sur colzas sains au stade E ou stressés ou peu vigoureux. Risque nul pour les parcelles à F1.

Pour la première semaine, la quasi-totalité des parcelles sont entrées dans la période de risque. La seule parcelle du réseau en dehors de la période de risque est celle ayant atteint le stade F1. On note une évolution rapide de la présence des méligèthes depuis la semaine dernière, avec une activité sur bourgeon accrue.

Sur colzas sains et vigoureux, le risque est à considérer à partir du stade E. Un tiers des parcelles sont à ce stade, et les pressions enregistrées témoignent d'un risque hétérogène. Il est donc nécessaire de suivre l'évolution du risque à la parcelle.

Pour les colzas peu vigoureux, le risque est à considérer plus tôt, dès le stade D1. On peut dès à présent considérer un risque moyen, impliquant une observation minutieuse.

• Charançon de la tige du colza (*Ceutorhynchus napi* Gyll.)

Cette semaine encore, l'observation du ravageur est en baisse à l'échelle du réseau. 6 parcelles ont piégé le ravageur, aucune avec des captures significatives. **Le niveau de captures moyen s'établit à moins de 1 individu par piège.**

Par ailleurs, les plantes sont en phase de sensibilité sur la quasi-totalité des parcelles.

Concernant le **charançon de la tige du chou**, rarement nuisible, les captures se poursuivent, tout en continuant elles aussi à diminuer.

Attention à la distinction des deux insectes pour bien évaluer le seuil de risque.



Dégât engendré par le charançon de la tige du colza lors de la ponte (photo Terres Inovia)

Le charançon de la tige du chou se distingue par la couleur rousse des extrémités de ses pattes, une pilosité cendrée plus abondante, et un pic de vol souvent légèrement plus précoce que **le charançon de la tige du colza**.

Les différences d'aspect ne sont visibles que sur des insectes secs : attention à ne pas déterminer trop rapidement les insectes piégés dans les cuvettes.

Charançon de la tige du chou (*Ceutorhynchus quadridens*)

RAREMENT NUISIBLE

Extrémités des pattes rouges

Forte pilosité cendrée



Charançon de la tige du colza (*Ceutorhynchus napi* Gyll.)

NUISIBLE

Extrémités des pattes noires

Pilosité courte, aspect brun

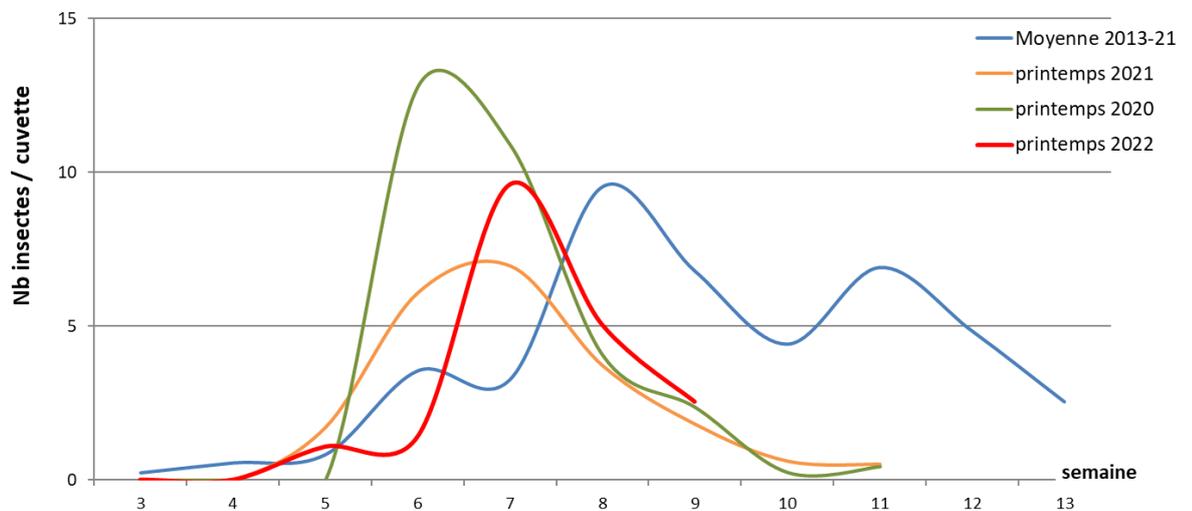


Période de risque : Elle conjugue la présence de femelles aptes à pondre avec celle de tige tendre. Le risque pour la plante débute dès l'apparition des premiers entre-nœuds (passage de C1 à C2) et se poursuit jusqu'au stade E (boutons floraux séparés). Par contre, les femelles sont rarement aptes à pondre dès leur arrivée sur les parcelles. La durée de maturation est variable mais on retient souvent un délai de 8 à 10 jours après les premières captures significatives.

Seuil indicatif de risque : Il n'existe pas de seuil pour le charançon de la tige du colza. Étant donné la nuisibilité potentielle de cet insecte, on considère que sa seule présence dans les parcelles constitue un risque. La nuisibilité, forte, est due au dépôt des œufs dans les tiges en croissance provoquant leur déformation voire même leur éclatement sur toute la longueur.

Comparaison pluriannuelle de la dynamique de piégeage du charançon de la tige du colza (CT)

Nb moyen de CT / cuvette (avec valeurs nulles)
Suivis BSV colza sur Aquitaine et Ouest Occitanie



Évaluation du risque : Risque faible sur les parcelles protégées. Risque moyen sur les parcelles non protégées qui viennent d'atteindre le stade D1.

Le risque le plus fort a été atteint il y a désormais 3 semaines, environ 8 jours après le pic de vol enregistré autour du 10-11 février. Le risque est considéré nul sur la majorité des parcelles protégées. Pour les parcelles toujours au stade D1, le risque est plus élevé, et la gestion doit avoir déjà été anticipée. Risque moyen à faible sur les parcelles protégées qui enregistrent de nouvelles captures.

- **Pucerons cendrés** (*Brevicoryne brassicae* L.)

Hors réseau, l'observation de puceron cendré a pu avoir lieu. Pour le moment la pression reste faible.

Période de risque : courant montaison jusqu'à G4 (10 premières siliques bosselées).

Seuils indicatifs de risque :

- *courant montaison à mi-floraison : quelques colonies en différents points de la parcelle ;*
- *à partir de mi-floraison : 2 colonies/m² sur les zones infestées.*

Pour l'évaluation du seuil, gérez séparément les bordures et l'intérieur de la parcelle.

Attention : colonie ne veut pas dire manchon ! Les colonies sont constituées au départ d'amas de quelques pucerons (≈10) qui nécessitent un minimum d'attention pour être repérées.

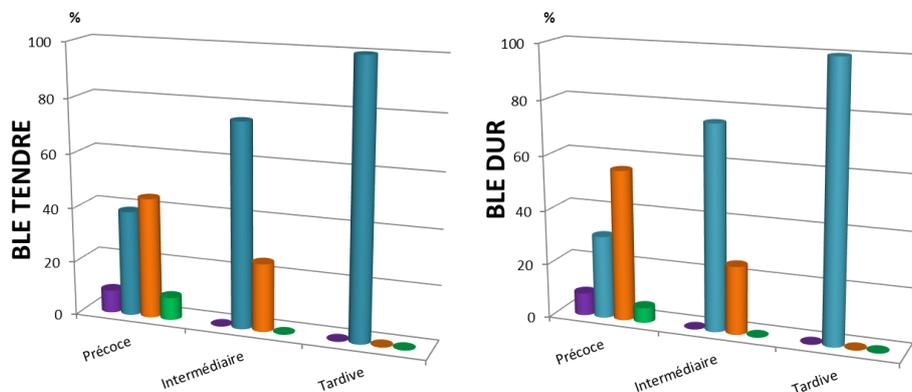
Évaluation du risque : Risque très faible à ce jour.

A ce jour, très peu de retours. Deux parcelles hors réseau dans le Gers et le Tarn remontent la présence du ravageur.

CEREALES A PAILLE

• Stades phénologiques et état des cultures

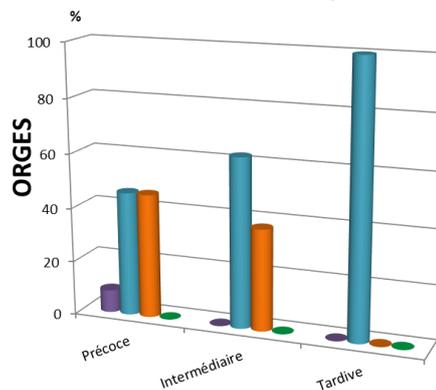
Les graphes ci-dessous représentent les stades observés cette semaine sur notre réseau d'observation, en fonction des dates de semis et des espèces. **La moisson a commencé pour les semis précoces. Les semis de novembre sont toujours en fin tallage.**



Dates de semis des isorisques

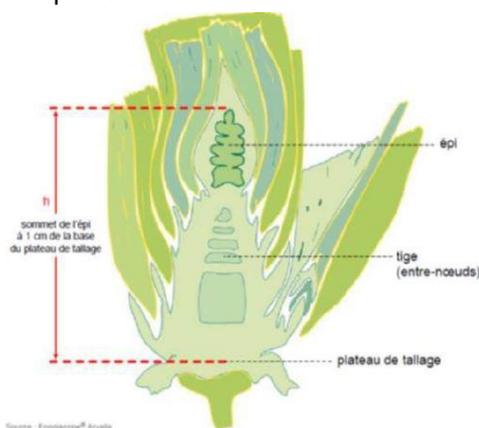
Dates de semis des isorisques

- Mi-tallage
- Fin tallage
- Epi 1 cm
- 1 nœud



Dates de semis des isorisques

Comment observer le stade « Epi 1 cm ? » :



• Piétin Verse

Aucun isorisque ne présente à ce jour de symptômes.

Le **modèle TOP** donne, cette semaine, un indice de gravité **moyen** pour des semis précoces (15-25 octobre) en situations à risque : sols légers, parcelles à reliquats importants et retour fréquent du blé dans la rotation.

Il donne un indice **faible** pour les semis de fin octobre/début novembre et les situations moins à risque.



Symptômes de piétin verse – Arvalis

Période de risque : A partir du stade « Epi 1 cm » et jusqu'au stade 2 nœuds

Seuil indicatif de risque : si plus de 30% des tiges sont atteintes

Évaluation du risque : Risque moyen sur les semis très précoces en situations propices (limons profonds drainants), risque faible dans les autres situations.

Pour évaluer le risque de vos parcelles, en plus de vos observations, vous pouvez utiliser la grille agronomique fournie en annexe.

• Septoriose

Dans notre réseau, 6 sites présentent de la septoriose sur les feuilles basses des blés tendres et 4 sites sur les feuilles basses des blés durs. Les départements les plus concernés sont ceux à l'est de la région.

Les **semis de mi-octobre** sont impactés avec une fréquence en blé tendre allant de 10 à 50 % des pieds touchés sur F4. Un site (31) a 100% des pieds touchés sur les feuilles les plus basses. En blé dur, 10 à 50% des pieds sont touchés sur F4. Les **semis de fin octobre et début novembre** présentent de la septoriose sur feuilles basses sur 5 à 10% des pieds.

En parcelles, des symptômes commencent à être visibles sur feuilles basses sur semis précoces.



Symptômes de septoriose sur blé tendre – Source : Arvalis

Période de risque : Entre 2 nœuds et Dernière feuille pointante des blés

Seuil indicatif de risque : si plus de 20 % des troisièmes feuilles présentent des symptômes en variétés sensibles et si plus de 50 % des troisièmes feuilles présentent des symptômes en variétés peu sensible.

Évaluation du risque : la période de risque n'est pas atteinte. L'inoculum est encore peu présent sur feuilles basses, en particulier sur les semis après fin octobre. Les conditions climatiques à venir seront déterminantes : si elles s'intensifient en mars (températures douces, précipitations régulières...), l'inoculum montera des feuilles basses à celles intermédiaires.

- **Rouille brune**

Cette semaine, trois sites (31, 31, 82) présentent des symptômes de rouille brune sur blé tendre uniquement.

10 à 30% des feuilles basses présentent des pustules en semis d'octobre de blé tendre sur ces sites. Seules les variétés sensibles sont concernées.

L'inoculum de l'automne est présent en faible quantité, il commence très doucement à s'exprimer en parcelles (Aude, Ariège, Tarn et Haute Garonne, variétés sensibles).



Symptômes de rouille brune sur blé tendre – Source : Arvalis

Période de risque : A partir de 2 nœuds

Seuil indicatif de risque : Apparition de pustules sur l'une des 3 feuilles supérieures

Évaluation du risque : La période de risque n'est pas encore atteinte. Le climat courant montaison sera décisif quant à son évolution : l'inoculum est présent de manière ponctuelle mais la rouille brune pourra se développer si le temps doux se maintient.

- **Oïdium**

Un isorisque (31), sur les 9 notés cette semaine, présente des traces d'oïdium sur orge sensible et moyennement sensible. Seule cette espèce est impactée. 10 à 20% des plantes sont touchées sur F4.

Les conditions douces et pluvieuses sont moyennement propices à la maladie. Toutefois, certaines orges ont un très bon développement végétatif, ce qui est un facteur favorisant l'oïdium, en particulier pour les variétés sensibles.



Symptômes d'oïdium sur orge – Source : Arvalis

Période de risque : A partir du stade « Epi 1 cm »

Seuil indicatif de risque : en fonction des sensibilités variétales :

- variétés sensibles : plus de 20 % des 3 feuilles supérieures sont atteintes à plus de 5%,
- autres variétés : plus de 50 % des 3 feuilles supérieures sont atteintes à plus de 5%.

Évaluation du risque : les conditions douces à venir sont propices au développement de l'oïdium. Mais la pluie va limiter la mise en place de l'inoculum. A ce jour, peu de situations présentent des symptômes.

• Rouille naine de l'orge

Cette semaine, 3 sites (11, 31, 31) présentent des symptômes de rouille naine.

40 à 100% des feuilles basses présentent des symptômes, 10 à 60% des F4 également et sur un site, 10% des F3. Ce sont des sites semés en octobre avec des variétés sensibles.

L'inoculum de l'automne est présent, il commence à s'exprimer en parcelles (Tarn, Aude et Haute Garonne, variétés sensibles type Rafaela).



Symptômes de rouille naine sur orge – Source : Arvalis

Période de risque : De 1 nœud à gonflement

Seuil indicatif de risque : Plus de 10% des feuilles supérieures atteintes

Évaluation du risque : La période de risque n'est pas encore atteinte. Le climat courant montaison sera décisif quant à son évolution : l'inoculum est ponctuellement présent, la rouille naine pourra se développer rapidement, en particulier sur variétés sensibles.

• Rhynchosporiose de l'orge

Un site (Haute-Garonne) présente des symptômes (10% à 20% des plantes) sur F4 sur variété très sensible à peu sensible semées mi- octobre.



Symptômes de rhynchosporiose sur orge – Source : Arvalis

Période de risque : A partir de 1 nœud

Seuil indicatif de risque : Apparition des premiers symptômes

Évaluation du risque : les parcelles, notamment de variétés sensibles, seront à surveiller dès 1 nœud, cette maladie pouvant être explosive.

REPRODUCTION DU BULLETIN AUTORISÉE SEULEMENT DANS SON INTÉGRALITÉ (REPRODUCTION PARTIELLE INTERDITE)

Le bulletin de santé du végétal a été préparé :

- **pour la filière colza** par l'animateur filière de Terres Inovia et élaboré sur la base des observations réalisées par :
 - Pour Ouest Occitanie : Antedis, Anamso, Arterris, Cascap, les Chambres d'Agriculture de l'Ariège, du Tarn, du Tarn-et-Garonne, du Gers, Conseiller privé, Ets Ladeveze, Ets Sansan, Pioneer Selection, Terres Inovia.
 - Pour la région Aquitaine : Chambre d'Agriculture du Lot-et-Garonne, des Landes, Terres Inovia.
- **pour la filière céréales à paille**, par l'animateur filière céréales à paille d'ARVALIS – Institut du végétal et élaboré sur la base d'observations sur des parcelles isorisques mises en place par le GAGT, Arterris, CA 31, CA 81, Euralis, Gersycoop, Qualisol, Ragt et Vivadour.

Ces bulletins sont produits à partir d'observations ponctuelles. S'ils donnent une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à la parcelle. La CRA d'Occitanie dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs pour la protection de leurs cultures et les invite à prendre ces décisions sur la base des observations qu'ils auront réalisées et en s'appuyant sur les préconisations issues de bulletins techniques.

IDENTIFICATION DES STADES DU COLZA

Stade D1 BBCH 50 : Boutons accolés encore cachés par les feuilles terminales.

Stade D2 BBCH53 : Inflorescence principale dégagée et boutons accolés. Inflorescences secondaires visibles.

Stade E BBCH57 : Boutons séparés. Les pédoncules floraux s'allongent en commençant par ceux de la périphérie.

Stade F1 BBCH60 : 50% des plantes avec au moins une fleur ouverte.

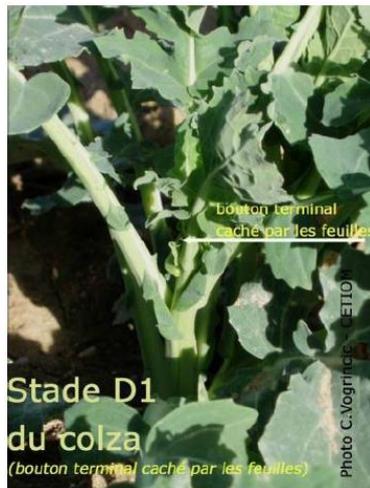


Figure 4 : Stade D1 : Boutons accolés encore cachés par les feuilles terminales.



Figure 4 : Stade D2 : Inflorescence principale dégagée et boutons accolés. Inflorescences secondaires visibles.



Figure 4 : Stade E : Boutons séparés. Les pédoncules floraux s'allongent en commençant par ceux de la périphérie.



Figure 4 : Stade F1 : 50% des plantes avec au moins une fleur ouverte



Note d'information sur l'arrêté du 20 novembre 2021 relatif à la protection des abeilles et des autres insectes pollinisateurs et à la préservation des services de pollinisation lors de l'utilisation des produits phytopharmaceutiques

Depuis le 1^{er} janvier 2022, les conditions d'autorisation et d'utilisation des produits phytopharmaceutiques en période de floraison pour certaines cultures, ainsi que l'étiquetage de ces produits, sont encadrés par arrêté du 20 novembre 2021 relatif à la protection des abeilles et des autres insectes pollinisateurs, et à la préservation des services de pollinisation lors de l'utilisation des produits phytopharmaceutiques. Cet arrêté abroge les dispositions antérieurement applicables qui étaient fixées par arrêté du 28 novembre 2003. Ces conditions visent aussi bien désormais les insecticides et acaricides que les fongicides et herbicides.

Encadrement des autorisations de mise sur le marché

La mise en œuvre des dispositions fixées par l'arrêté sus-cité implique de distinguer les cultures en fonction de leur potentiel attractif sur les pollinisateurs. A ce stade, 14 cultures figurent dans la liste des cultures considérées comme non attractives (*Avoine, Blé, Epeautre, Lentille, Moha, Orge, Pois protéagineux - pois fourrager, Ray-grass, Riz, Seigle, Soja, Triticale, Tritordeum et autres hybrides du blé, Vigne*).

Par défaut, toutes les autres cultures sont considérées comme attractives. Les dispositions à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques en période de floraison leurs sont donc applicables.

Dans une période transitoire, les produits insecticides et acaricides bénéficiant de l'une ou l'autre des mentions dites « Abeilles » :

- « emploi autorisé durant la floraison, en dehors de la présence d'abeilles »
- « emploi autorisé au cours des périodes de production d'exsudats, en dehors de la présence d'abeilles »
- « emploi autorisé durant la floraison, et au cours des périodes de production d'exsudats en dehors de la présence d'abeilles »,

restent utilisables pour les usages concernés, sur les cultures attractives en floraison ou sur les zones de butinage, jusqu'au renouvellement de l'autorisation de mise sur le marché.

La liste des cultures non attractives, mentionnée plus haut, est indicative. Elle est susceptible d'être révisée suite à la consultation du public dont les résultats sont attendus dans les prochaines semaines.

Encadrement de l'utilisation des produits phytopharmaceutiques

L'application des produits de protection sur les cultures attractives en floraison, ou sur les zones de butinage, ne peut désormais s'opérer que dans les **2 heures précédant le coucher du soleil et les 3 heures suivant son coucher**. Des adaptations de ces horaires devraient être possibles sous réserve de mise en œuvre de modalités apportant des garanties équivalentes pour réduire les risques d'exposition des abeilles et autres pollinisateurs.

A ce jour, en dehors des conditions de cultures sous serres et abris, qui de fait limitent l'exposition des pollinisateurs durant la floraison, aucune autre modalité apportant des garanties équivalentes pour réduire les risques d'exposition des abeilles et autres pollinisateurs n'est officiellement reconnue.

Par ailleurs, la restriction d'application à la période comprise entre les 2 H avant le coucher du soleil et les 3 H après, peut être supprimée si la contrainte horaire diminue l'efficacité des traitements du fait d'une activité exclusivement diurne des bio-agresseurs, ou si la réalisation dans un délai contraint est incompatible avec les enjeux d'efficacité du traitement fongicide compte tenu de la rapidité de développement de la maladie.

A titre transitoire, jusqu'au 20 juillet 2022, l'application des produits peut être réalisée sans contrainte horaire sous réserve que la température soit suffisamment basse pour éviter la présence d'abeilles.

Les heures de début et de fin, ainsi que le motif de cette dérogation, doivent être consignés dans le registre pour la production végétale (cahier de traitements).

Un couvert végétal installé dans une culture pérenne, étant susceptible de constituer une zone de butinage, doit être rendu non attractif pour les pollinisateurs préalablement à tout traitement insecticide ou acaricide sur la culture pérenne.

GRILLE DE RISQUE AGRONOMIQUE PIETIN VERSE SUR CEREALES A PAILLE

Grille d'évaluation du risque PIETIN-VERSE adaptation Sud Ouest 2022

Potentiel infectieux du sol

Les successions de blé sur blé, favorisent la maladie qui se maintient d'une saison à l'autre sur les résidus de culture. Dans le cas d'un deuxième blé, un labour permettra d'enfouir les résidus infectieux du précédent. A l'opposé, dans le cas d'un ante-précédent blé (et précédent autre qu'un blé), le non labour évite de sortir de terre les résidus pailleux source de contaminations.

Travail du sol	Précédent	Anté-précédent	Note
Indifférent	Blé	Blé	4
Non labour	Blé	Autre	4
Labour	Blé	Autre	2
Labour	Autre	Blé	3
Non labour	Autre	Blé	2
Indifférent	Autre	Autre	1

Votre parcelle

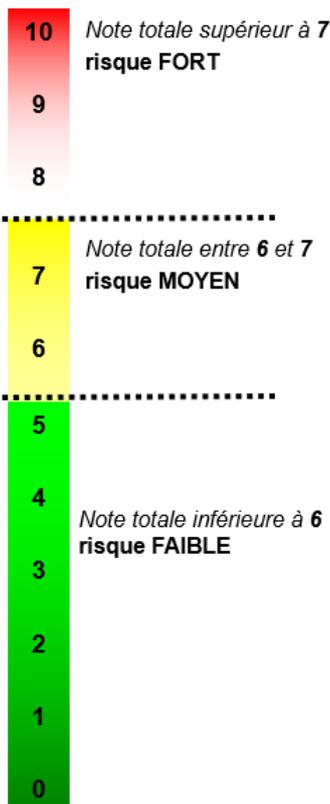
+

+

+

+

=



Note totale (niveau de risque à épi 1cm)

Milieu physique

Le piétin-verse s'installe préférentiellement dans les situations ressuyant difficilement : humides ou battantes. Quand une attaque a été observée dans une parcelle, il faut être vigilant les années suivantes.

Type de sol	Note
Bouillène, Limon battant	1
Autres sol	0

Effet variétal

Les parcelles implantées avec une variété tolérante (note ≥ 5) ne nécessitent pas de traitement spécifique vis-à-vis du piétin-verse

Sensibilité au P. verse	Note
Note CTPS 1 ou 2	2
Note CTPS 3 ou 4	1
Note CTPS ≥ 5	- 3

Effet climatique

Les températures douces et les pluies d'automne favorisent l'installation puis le développement du champignon. Plus le semis est précoce et plus l'automne est doux et pluvieux, plus le risque augmente

Date de semis	Note
Précoce avant le 01/11	2
Après le 01/11	1

La publication commentée du modèle TOP, caractérisant le risque climatique de l'année, dans le Bulletin de Santé du Végétal permet de moduler en début montaison le risque «a priori»

Indice climatique TOP au stade épi 1 cm	Note
Indice TOP élevé	1
Indice TOP moyen	0
Indice TOP faible	- 2